

Au sommaire

- 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Baux d'habitation et à usage mixte. Majoration annuelle des loyers soumis à la loi du 1^{er} septembre 1948
Collectivités territoriales. Décret du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux
Domaine. Conditions nécessaires pour l'appartenance d'un bien au domaine public
- 8 ENTREPRISE**
Liquidation judiciaire. Reprise par le liquidateur de la procédure de saisie immobilière engagée avant l'ouverture de la procédure collective
- 9 FAMILLE - PATRIMOINE**
Filiation. Gestation pour autrui réalisée à l'étranger : transcription de l'acte de naissance et adoption simple
- 11 FISCAL**
Enregistrement. Accès des notaires au fichier immobilier : mise en œuvre du traitement automatisé
- 14 RURAL**
Baux ruraux. Statut du fermage, activités équestres et application de la loi du 23 février 2005

À LA Une

Effet du décès de l'usufruitier sur la procédure d'annulation d'un bail conclu sans lui

Si les contentieux relatifs au bail d'un bien démembré concernent le plus souvent la conclusion du bail par l'usufruitier seul, c'est l'hypothèse inverse d'un bail conclu par le nu-propiétaire sans l'accord de l'usufruitier qui est à l'origine du litige que la Cour de cassation vient de trancher.

Elle énonce que la réunion de la nue-propriété et de l'usufruit en la personne du nu-propiétaire à la suite du décès de l'usufruitier prive l'héritier de ce dernier du droit de poursuivre l'action en annulation du bail conclu sans son concours.

Preuve qu'il est toujours besoin de rappeler le caractère instantané et absolu de la consolidation de la propriété au décès de l'usufruitier.

> **LIRE P. 1**